

Alors, où se faire vacciner ?



Les enfants de **moins de 2 ans** peuvent se faire vacciner auprès de leur **médecin traitant** ou au **service de PMI** de secteur.

Les adultes et les enfants de **plus de 2 ans** peuvent se faire vacciner auprès de leur **médecin traitant** ou dans **un de nos centres**.

Déroulement de la consultation dans nos centres :

- > Nos équipes vous accueillent gratuitement, avec ou sans rendez-vous selon nos centres de vaccination, durant les permanences.
- > Un entretien médical sera effectué par le médecin ou l'infirmière.
- > Le médecin examinera votre carnet de santé, vous indiquera les vaccins à réaliser et vous informera sur les bénéfices et les risques de ces vaccins.
- > Il réalisera ensuite la ou les vaccinations. Tous les vaccins préconisés dans le calendrier vaccinal sont disponibles gratuitement dans les centres.



Vous vous vaccinez pour vous-même mais aussi pour protéger vos proches, vos voisins et les autres membres de la collectivité.

Si nous sommes immunisés grâce aux vaccins, nous nous protégeons les uns les autres.

En vous faisant vacciner, vous participez à l'effort mondial de lutte contre les maladies infectieuses.



PERMANENCE VACCINALE DE TRAPPES



RENSEIGNEMENTS ET PRISE DE RENDEZ-VOUS
01 30 69 18 84

LIEU DE LA PERMANENCE :



Centre de santé municipale
Tous les **lundis hors vacances scolaires**
Sur rendez-vous de 17h à 19h - Gratuit
15-17 avenue Mahatma Gandhi
78190 Trappes-en-Yvelines



